

Bac 2024 : corrigé de philosophie, centres étrangers

Proposition de corrigé - non officielle. Baccalauréat général, philosophie, session 2024, centres étrangers groupe 1, code 24-PHGE11. Les trois choix sont traités.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Sujet 1 - L'art nous aide-t-il à vivre ?

Problème

Aider à vivre peut signifier consoler, comprendre une expérience ou donner une orientation à l'existence. L'art n'est pas un moyen de subsistance dans tous les cas, et peut aussi troubler. Le sujet demande ce qu'une expérience artistique peut apporter, sans la réduire à un remède garanti.

Plan développé

- 1. L'art peut soutenir l'expérience de la vie.** Un récit donne une forme à une peine difficile à exprimer ; une musique permet un moment de partage. L'œuvre peut faire percevoir que d'autres ont traversé des émotions proches. Cette aide ne se mesure pas uniquement à une utilité matérielle.
- 2. L'art ne supprime pas les difficultés.** Une consolation peut devenir une fuite si elle détourne de toute action nécessaire. Une œuvre peut aussi exposer à une expérience pénible ou renforcer une représentation trompeuse. Il ne suffit donc pas qu'un objet soit artistique pour qu'il aide chaque destinataire.
- 3. Il peut aider en élargissant les manières de sentir et de comprendre.** Être troublé peut rendre attentif à une réalité négligée. L'expérience artistique devient une ressource lorsque le sujet peut la relier à sa vie sans lui demander de tout remplacer. L'art nous aide ainsi parfois à vivre autrement, plutôt qu'à éviter toute difficulté ou à recevoir une solution déjà faite.

Sujet 2 - Pourquoi faut-il se fier à la science ?

Se fier n'est pas croire aveuglément. Il s'agit d'accorder une confiance justifiée à des résultats que l'on ne peut pas tous vérifier personnellement. Les raisons de cette confiance sont méthodiques et collectives ; elles ne reposent pas sur l'infailibilité d'un individu.

- 1. Les méthodes scientifiques permettent des contrôles.** Une affirmation doit être confrontée à des observations, à des raisonnements et à des objections. Exposer les conditions d'une expérience rend possible sa critique. Cette exigence donne des raisons de préférer un résultat éprouvé à une opinion simplement affirmée.
- 2. La possibilité d'erreur n'abolit pas toute confiance.** Un résultat peut être limité, une mesure imparfaite ou une explication révisée. Cela oblige à examiner le degré de justification et le domaine d'application. La capacité de corriger une erreur renforce la valeur d'une méthode ; elle ne signifie pas que toutes les affirmations se valent.

3. La confiance doit porter sur une démarche et des résultats identifiables. Il faut distinguer un savoir suffisamment établi, une hypothèse encore discutée et un usage technique ou politique. On doit se fier à la science lorsqu'elle fournit les meilleures raisons disponibles, avec leurs limites explicites. Cette confiance est critique : elle n'exige pas de transformer toute parole d'un scientifique en vérité universelle.

Sujet 3 - Aristote : action volontaire et ignorance

Thèse

Une action dont le principe dépend de l'agent peut lui être imputée. La contrainte ou une ignorance dont il n'est pas responsable peuvent modifier ce jugement ; en revanche, une ignorance qu'il a lui-même provoquée ou entretenue par négligence ne l'excuse pas nécessairement.

Explication suivie

Le texte part de l'auteur de l'action. Lorsque le principe est en lui, son acte dépend de lui et est dit volontaire. La pratique des récompenses et des sanctions sert de témoignage : on cherche à encourager ou décourager ce que les personnes peuvent choisir.

Aristote introduit aussitôt des exceptions. Une contrainte ou une ignorance non imputable au sujet distingue certaines actions mauvaises d'une faute volontaire. Il oppose ensuite les impressions que l'on ne peut supprimer par une simple persuasion, comme la faim, aux actions sur lesquelles une exhortation peut avoir prise. Être affecté n'est pas équivalent à choisir une conduite.

Le second mouvement précise que toutes les ignorances ne sont pas excusables. L'agent qui s'est enivré disposait, dans l'exemple, de la possibilité de ne pas le faire. L'ignorance produite par l'ivresse remonte donc à une action dont il est responsable. La peine doublée est la pratique rapportée dans le texte ancien, pas une règle pénale française actuelle.

Enfin, ignorer une disposition accessible dont la connaissance est requise, ou négliger de s'instruire, peut dépendre du sujet. L'explication doit maintenir cette condition : Aristote ne rend pas chacun responsable de tout ce qu'il ignore. Il distingue ce qui était évitable par l'attention et ce qui ne provenait pas de l'agent.